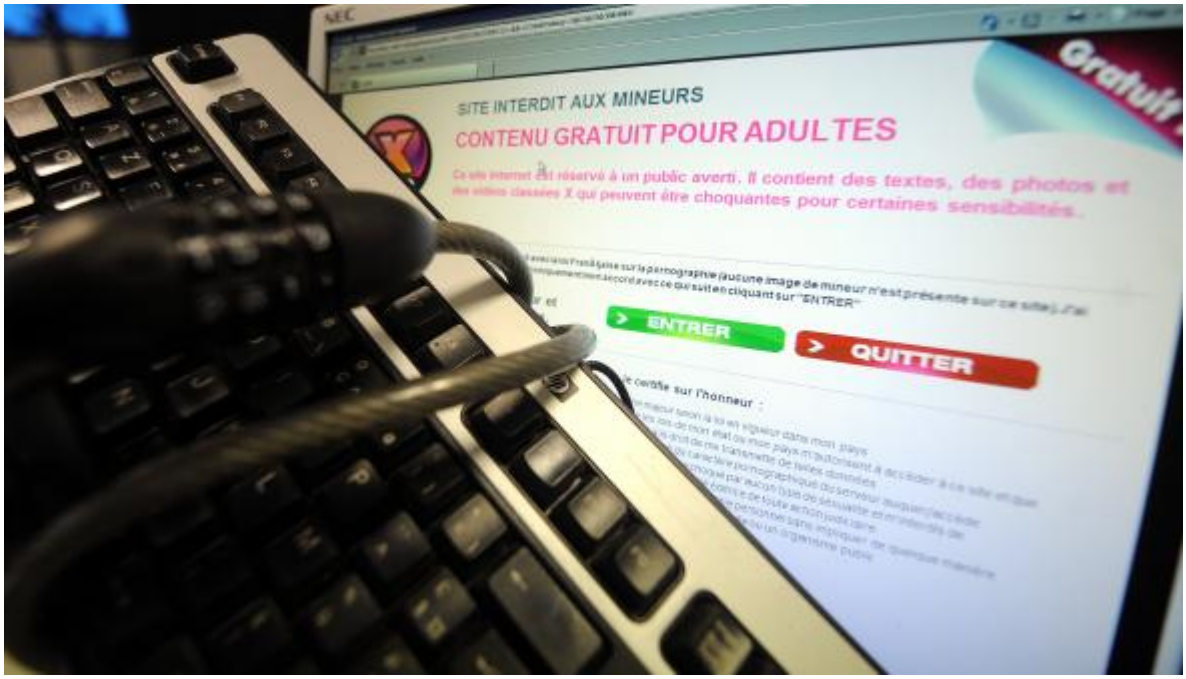
Montreuil (62) : il pensait que la pédopornographie « n'était pas si grave » , 4 mois avec sursis

26/08/2015 à 21h50

N. A., 23 ans, est un jeune homme sans histoires. Aucune mention sur son casier judiciaire, il semble vivre sa vie sans se faire remarquer. Jusqu'à ce 27 août 2014.



Sur le chat Internet de Skyrock, celui-ci diffuse des images pédopornographiques de mineurs. Immédiatement, Skyrock repère la discussion et prévient la police. Grâce à l'adresse IP, les policiers remontent jusqu'au père de N. A., propriétaire de la ligne Internet.

Très vite, les soupçons se tournent vers le fils. Les gendarmes de Montreuil reprennent l'affaire et interrogent le prévenu. Sur son téléphone, ils retrouvent une cinquantaine de photos de mineurs en position suggestive. « Je parlais à une

personne, qui m’a demandé de lui envoyer des photos. Donc j’en ai cherché sur Google. » Lors de sa garde à vue, il ne conteste pas les faits, le jeune homme avoue « ne pas penser que c’est si grave ».

N. A. n’a jamais eu de petite amie, juste « une à distance, mais rien de sérieux ». « Ces enfants que vous regardez sont victimes de gestes illégaux. Votre comportement est inacceptable », s’emporte la substitut du procureur. « J’ai bien retenu la leçon, je ne le ferai plus », reprend le prévenu.

N. A. est reconnu coupable et condamné à quatre mois de prison avec sursis, avec obligation de travail et de soins.

Source